

L'Europe des douze

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne a été reçue sans émoi. Ont été enregistrés les chiffres de prestige: l'Europe, première puissance mondiale pour le commerce extérieur, l'Europe plus peuplée que les Etats-Unis ou l'URSS. Les faiblesses du cercle de famille élargi n'ont pas été cachées: les disparités du niveau de vie, le chômage, le retard technologique, et puis, si les mécanismes communautaires vous intéressent, vous avez pu vous informer sur l'abaissement progressif des frontières pour les agrumes, la distillation des excédents de vin et la pêche du merlan dans le golfe de Gascogne.

Et la Suisse? Comme toujours pas concernée, se réjouit-elle? Pire, les anti-Européens helvétiques ne cachent pas, une fois de plus, leur satisfaction de n'être pas montés sur le char communautaire. La Suisse, qui connaît un des plus hauts niveaux de vie du monde et d'Europe, n'aura pas, ainsi, à participer aux efforts solidaires, tirant le boulet alourdi par les pays méditerranéens pauvres. De surcroît, l'élargissement à douze diminuera la cohésion européenne, ce qui laissera des marges de manœuvre accrues.

En fait, malgré les arguments rassurants de notre égoïsme, la situation de la Suisse, insensiblement, se trouve transformée.

Regardez la nouvelle carte! L'Europe est désormais totalement intégrée, à l'ouest, jusqu'à sa frontière naturelle atlantique. En vision globale, la Suisse est «rejetée» à l'est. Sa conception de la neutralité peut en être modifiée. Certains propos, imprudents, sur les intérêts communs des pays neu-

tres de la Suède à l'Autriche, reflétaient ce glissement. La neutralité suisse, c'est autre chose qu'être un des éléments du «cordon sanitaire» entre l'Est et l'Ouest.

Face à l'Europe, la Suisse cherchera d'autant plus l'appui américain, de la même manière qu'au XIX^e siècle elle jouait la carte anglaise et celle de l'équilibre européen.

Cette politique correspond, aussi, à des réalités économiques: beaucoup de multinationales suisses ont renforcé leur implantation aux Etats-Unis et prévu, en cas de nécessité, le repliement outre-Atlantique. Les liens de la place financière suisse et du marché américain sont étroits, etc.

On observera donc une Suisse à la fois très soucieuse de ne rien faire qui puisse irriter l'Europe de l'Est et renforçant son ancrage américain.

Il y a, il y a eu et il y aura évolution. La neutralité fait croire, souvent, par illusion due à l'immobilisme, que l'histoire est statique.

Dès lors, ne vaudrait-il pas la peine de définir l'autre terme de l'alternative: une Suisse neutre, préservant quelques domaines essentiels comme l'agriculture, mais pour le reste franchement associée à l'Europe?

Ce débat, il n'est nulle part engagé en Suisse, en tout cas pas à l'occasion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ramenée à une lutte entre marchands d'oranges et pinardiers. Hélas!

France Inter avait choisi comme poisson d'avril radiophonique de commenter l'adhésion, intervenue dans la nuit, de la Suisse à la Communauté européenne. Poisson d'avril, donc!

A. G.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 769 11 avril 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 45 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Philippe Biéler
Jeanlouis Cornuz
Alfonso Jimenez

769

1. Cette réforme tant attendue

Le Conseil des Etats vient de rejeter sèchement un projet de nouvelle procédure de vote lorsqu'un contre-projet est opposé à une initiative. Il faudra une nette majorité au Conseil national pour que la Chambre des cantons revienne sur sa décision.

La situation actuelle est bien connue: lorsqu'une initiative populaire est déposée, le Parlement a le droit de lui opposer un contre-projet. Lors de la votation, le citoyen peut appuyer l'une ou l'autre, ou refuser les deux. Pas possible d'accepter à la fois l'initiative et le contre-projet.

Dans ces conditions, les partisans du changement sont défavorisés: leurs «oui» se répartissent sur les deux questions, alors que ceux qui préfèrent le «statu quo» disposent d'un double «non».

Dans certains cas, la volonté populaire a été clairement bafouée; une majorité de partisans

Depuis 1891:

156 initiatives déposées

85 initiatives soumises au vote populaire

22 contre-projets

12 votations sur initiative/contre-projet.

du changement a été battue par une minorité de conservateurs:

— 1955: protection des locataires et des consommateurs: 91% des votants favorables à une protection;

— 1974: assurance-maladie: 59% des votants favorables à une nouvelle solution;

— 1977: protection des locataires: 83% des votants favorables à une protection.

Cette étrange situation où une minorité impose sa loi s'est reproduite également lors de votations cantonales, dans une dizaine de cas.

Certes, quantitativement, le phénomène est peu fréquent. Néanmoins, cette procédure de vote a bloqué la solution de problèmes importants. Et cela peut se répéter à l'avenir. D'où la nécessité d'une réforme. D'où la crainte et l'opposition des piliers du conservatisme helvétique que sont la «Neue Zürcher Zeitung», le Redressement national et la Société pour le développement de l'économie suisse.

LE COUP D'ENVOI D'ANTON MUHEIM

Les feux du changement ont été allumés il y a un peu moins de dix ans. C'est le socialiste lucernois Anton Muheim qui se lançait en 1978, avec une initiative parlementaire; sa proposition s'apparentait au modèle argovien qui donne un avantage à l'initiative.

La commission parlementaire lui opposait une autre solution, la votation en deux temps: initiative contre contre-projet; puis, à une date ultérieure, le projet vainqueur contre le «statu quo». C'est le modèle saint-gallois.

Le Conseil national renonçait à entrer en matière et renvoyait la question à la révision totale de la Constitution fédérale.

Bâle-Campagne, Anton Muheim et le socialiste Belser revenaient à la charge en 1982, avec une solution qui fait l'objet du projet actuel; la procédure de consultation était positive et le Conseil fédéral présentait un «message» au Parlement en 1984.

2. L'ironie de l'histoire

Lorsqu'en 1890 le Conseil fédéral se décide, à contre-cœur, à proposer l'introduction de l'initiative populaire pour la révision partielle de la Constitution, il prévoit seulement l'initiative en termes généraux que le Parlement doit formuler lui-même. Contre l'initiative formulée, le gouvernement soulève l'argument d'un éventuel contre-projet du Parlement et de la complication d'une double votation populaire. Le Conseil national suit le Conseil fédéral.

La critique vient du Conseil des Etats. L'initiative non rédigée n'est qu'une pétition dont le Parlement peut modifier le sens à sa guise. Le Conseil des Etats adopte la double solution — initiative en termes généraux et initiative rédigée avec, dans ce dernier cas, possibilité pour le Parlement de proposer un contre-projet. Le Conseil des Etats l'opporte et le peuple approuve cette solution en 1891. Nouveau conflit à propos de la loi qui doit préciser les modalités de vote. Le Conseil fédéral propose une votation en deux temps lorsqu'un contre-projet est opposé à une initiative. Le Conseil national trouve la solution trop compliquée et préfère la votation alternative telle que nous la connaissons. A nouveau, le Conseil des Etats se rebiffe, il voit bien que la solution retenue favorise le «non» et affaiblit le «oui». «La décision du Conseil national combat le droit d'initiative selon le principe diviser pour régner», s'exclame un député. Le Conseil des Etats tient bon des semaines durant, mais finit par céder devant l'intransigeance du Conseil national et pour ne pas trop retarder l'entrée en vigueur du droit d'initiative.

1985: près d'un siècle plus tard, c'est le Conseil des Etats qui tient au «statu quo».

Le Conseil national saura-t-il prendre le relais et corriger son erreur d'antan?

3. Le système proposé

Le système proposé, s'il est accepté par le Parlement, se concrétisera comme suit sur le bulletin de vote du citoyen. Trop compliqué, vraiment?

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «...»

Réponse:
oui ou non

2. Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale du ...

Réponse:
oui ou non

3. Question subsidiaire:
Au cas où l'initiative populaire «...» et le contre-projet sont acceptés par le peuple et les cantons, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur?

Réponse: mettre une croix sur la solution désirée

Initiative	Contre-projet
.....

Ce système, dit système Haab¹, du nom des deux frères qui l'ont étudié et proposé, permet d'exprimer les treize ordres de préférence imaginables face à une initiative et un contre-projet (I = initiative; CP = contre-projet; ST = «statu quo»; = préférence; = indifférence):

- | | |
|----------------|-----------------|
| 1. I > CP > ST | 8. I = ST > CP |
| 2. I > ST > CP | 9. I > CP = ST |
| 3. CP > I > ST | 10. CP = ST > I |
| 4. CP > ST > I | 11. CP > I = ST |
| 5. ST > I > CP | 12. ST > I = CP |
| 6. ST > CP > I | 13. I = CP = ST |
| 7. I = CP > ST | |

Le système proposé permet d'exprimer tous ces ordres de préférence, de traiter de manière égale l'initiative et le contre-projet et de tenir compte de

la majorité populaire et de la majorité des cantons. En cas d'acceptation des deux projets et si une majorité populaire se porte sur l'un et une majorité des cantons sur l'autre, c'est la somme des pourcentages qui détermine alors le projet vainqueur: 60% des voix + 34% des cantons = 94% pour l'initiative; 40% des voix et 66% des cantons = 106% pour le contre-projet, c'est le contre-projet qui l'emporte. On l'a compris, les voix cantonales sont transformées en pourcent. Ainsi, la double expression populaire et des cantons est préservée. D'autre part la majorité absolue n'est plus comptée sur l'ensemble des bulletins comme actuellement, mais séparément pour l'initiative et le contre-projet sur les réponses valables.

¹ Voir le «Tages Anzeiger» du 18 mars 1985 (Roger Blum). Pour les amateurs: Christoph Haab: «Die Ermittlung des wahren Volkswillens im Bundesstaat. Das Verfahren mit bedingter Eventualabstimmung (Doppel-Ja mit Stichfrage) als Lösung des Abstimmungsproblems bei Initiative und Gegenvorschlag». Zürcher Studien zum öffentlichen Recht. Band 52, Schulthess Polygraphischer Verlag, Zürich, 1984.

POINT DE VUE

Sauver les initiatives

Suite au refus du Conseil des Etats de modifier la procédure en cas de votation sur une initiative populaire et un contre-projet, J. D. posait dans DP 768 la question suivante: «Faudra-t-il, pour que les citoyens puissent clairement s'exprimer par le biais d'une procédure normale, recourir à une initiative populaire?» Je trouve cette idée excellente.

Le Conseil fédéral proposait une nouvelle loi permettant aux citoyens de voter deux fois *oui*, à l'instar du système que connaissent déjà plusieurs cantons. Le Conseil des Etats a préféré qu'une minorité de «Neinsager» puisse, comme jusqu'à pré-

sent, imposer sa volonté à une majorité favorable au changement. Sa décision est proprement scandaleuse. Elle exprime sans aucun doute la raideur extrême qui gagne la classe politique dès que se manifeste librement la volonté des citoyens.

Les initiatives sont en général lancées et soutenues par toutes sortes d'organisations et mouvements qui forment ce qu'on appelle «la vie associative». Citons, pour exemple, la Fédération romande des consommatrices, l'Association suisse des transports, Amnesty, les mouvements pacifistes ou anti-nucléaires, le Mouvement populaire des familles ou encore les associations féminines. Et surtout la Fédération suisse des locataires, qui est aux premières loges dans cette affaire, puisque l'on vient d'apprendre que le Conseil fédéral a décidé de refaire le coup du contre-projet à l'initiative pour la protection des locataires.

Si l'on pouvait déjà percevoir, jusque-là, que toutes ces associations ont beaucoup de choses en commun et qu'elles participent toutes d'une même aspiration des citoyens à reprendre le contrôle sur leur propre vie, voilà que le brutal veto du Conseil des Etats met en lumière aujourd'hui un enjeu concret qui devrait les rassembler: la défense du droit d'initiative.

Comme l'a fort bien expliqué D. Barrelet dans «24 Heures» du 21 mars dernier, les milieux économiques, Vorort en tête, ont «systématiquement travaillé le terrain» pour éviter ce progrès. Il appartient maintenant à nos associations d'usagers et de consommateurs de s'unir pour faire contrepoids et imposer le changement.

Je propose que nos organisations et mouvements réfléchissent sérieusement à la question et se concertent prochainement. Le respect des droits démocratiques élémentaires et les aspirations du peuple à pouvoir exprimer sa volonté correctement exigent une riposte dynamique.

Ph. Biéler

Secrétaire cantonal,
Association vaudoise des locataires

Moins d'Expo

Tout comme les vigneron vaudois pour leur Fête, les organisateurs d'expositions nationales tiennent plus ou moins le rythme d'une tous les vingt-cinq ans: 1914, 1939, 1964, donc, théoriquement, 1989, dans quatre années déjà. Mais voilà, en 1991, la Confédération célèbre son 700^e anniversaire, et pense le faire dignement par un Premier Août au Grütli et par une manifestation de plusieurs mois dans les quatre cantons qui bordent le lac le plus tourmenté de Suisse ainsi qu'à Zoug.

Les préparatifs vont désormais bon train, au service d'une idée qui n'emballa personne, mais acceptée par défaut d'imagination nationale — ou d'ouverture aux produits éventuels que pourrait créer un tel manque de sérieux helvétique. L'affaire aurait poursuivi sa petite carrière discrète, si la gauche lucernoise ne s'était avisée de la porter sur la place publique, et de la faire soumettre au verdict populaire le 5 mai prochain. Echéance lourde de conséquences, puisqu'elle fournit à des citoyens la première occasion de se prononcer sur la grande messe annoncée pour 1991.

L'affaire a déjà toute une histoire. Le 1^{er} août 1981, un comité schwytois sort son projet CH 700, qui prévoyait de faire participer la Suisse entière à la préparation du jubilé confédéral. Décentralisation maximale d'abord, regroupement ensuite pour la célébration finale. Parallèlement, les autorités lucernoises font ouvertement de la réclame pour leur «idée Suisse 1991».

Les intellectuels se penchent à leur tour sur le berceau de l'Helvétie, et proposent d'y loger le moment venu un témoignage de volonté d'ouverture confiante et audacieuse: au monde bien sûr, mais aussi aux plus proches compatriotes, aux nouvelles technologies et formes d'expression, bref à l'avenir. Il se trouve même des Romands pour

laisser aller leur imagination: l'écrivain Etienne Barillier, le sociologue Bernard Crettaz, le rédacteur en chef François Gross, l'architecte Urs Tschumi y vont de leur contribution — sans illusion d'ailleurs. Ils savent que même si on ne fera pas l'Expo de 1964 sur les bords du lac des Quatre-Cantons, une exposition nationale se fera bel et bien, parce qu'elle ne peut pas ne pas se faire.

Cela, on le sentait déjà il y a trois ans. Et quand au printemps 1983 André Gavillet proposait de fêter la sept-centenaire dans le nouveau canton du Jura, sur le lieu même qui témoignait de sa vitalité maintenue contre guerres et matérialisme, personne ne fit écho.

En revanche, ça planchait dans les chancelleries des cantons primitifs et les bureaux de maints Landamann. Le 16 décembre 1983, la Commission CH 91 (audacieuse fusion de CH 700 et de Suisse 91) présentait son «Rapport final sur le plan général des festivités et manifestations du 700^e anniversaire de la Confédération en 1991». Schwytz et Lucerne avaient donc mis la sourdine à leur rivalité, encouragés par l'appui modérateur de la Confédération, d'Uri, de Zoug, ainsi que des deux demi-cantons d'Obwald et Nidwald.

35 KM DE CHEMIN SUISSE

Sans doute inspirés par un concept cher aux aménageurs de territoire, nos commissaires, présidés par l'ancien conseiller national Aloïs Hurlimann (celui des routes nationales), ont adopté l'idée d'une décentralisation concentrée des manifestations: des thèmes centraux traités dans les différents cantons-partenaires, avec «partout des jeux et réjouissances», et un «chemin suisse» de 35 km de Brunnen à Schwyz en faisant le tour par le Rütli, Flüelen et Altdorf — un vrai chemin de croix (suisse) avec vingt-trois stations, aménagées et payées par les Etats fédérés, présentés dans l'ordre adopté pour les statistiques et les résultats de votations (comme chacun sait: ZH, BE, LU, Uri, SZ, etc. classés d'après leur date d'entrée dans la Confédération).

Bien entendu, tous les cantons-sièges ne sont pas contents du thème qui leur a été attribué, ni du lieu de leur «station». Uri se méfie d'avoir trop affaire à l'armée, qui se sent directement concernée par le thème «Ordre et liberté»¹ prévu dans la région de Flüelen-Altdorf. Et Berne se plaint d'être serrée entre la montagne et le lac. Quant à la Suisse romande, elle ne semble pas avoir encore noté que son adhésion tardive à l'association fédérale lui vaut une implantation en fin de parcours, du côté d'Ober- et d'Unterschönenbuch, au pied du Fronalpstock donc, en face de Seelisberg si vous préférez.

Reste à payer le tout. Selon l'ampleur des réalisations, le budget va de 25 à 395 millions de francs. La précision helvétique fout le camp. Pour l'heure, on en est à la préparation générale, devisée à 10 millions tout ronds, dont la Confédération a décidé de prendre la moitié en charge, les cantons et les villes de la Suisse centrale se partageant le reste. Mère Helvétie et ses aînés ont tous payé leur apport au capital de la Fondation CH 91 constituée le 12 décembre dernier. Sauf Lucerne, qui rejoindra les membres fondateurs si le peuple approuve le crédit de 1,559 million demandé entre autres à cet effet. Malgré l'appui du PDC et des radicaux, l'issue de la votation du 5 mai n'est pas acquise. Déjà, un Comité «Nénuphar» s'était opposé à l'exposition semi-flottante que Lucerne avait proposé sous le nom de Suisse 91 — tout comme un Comité «Pissenlit» avait combattu le projet CH 700. Aujourd'hui, la gauche lucernoise risque bien de ne pas se retrouver seule dans l'opposition, nombre de citoyens estimant nuisible pour l'environnement l'afflux de gens et de véhicules prévu pour 1991. Et, de toute manière, Lucerne estime en avoir assez fait pour le passé: la célébration de la

¹ On remarquera que les thèmes proposés sont soigneusement dosés: le moindre germe d'idées subversives, ou laissant la porte ouverte à des illustrations «contestataires», est compensé par les valeurs traditionnelles. Ainsi «Ordre et liberté», mais aussi «Foyer et patrie» (où «foyer» est compris comme le lieu où l'on habite, l'urbanisme, l'architecture, etc.), ou «Travail et prospérité».

bataille de Sempach va lui coûter l'an prochain plus de 15 millions de francs...

Affaire de fric et de nombrilisme passéiste: voilà à quoi semble se résumer pour l'heure le grand projet CH 91. Pas très enthousiasmant en effet. Et pas trop étonnant, si l'on songe que, du côté fédéral, le répondant se situe au Département de l'économie publique, plus précisément à l'OFIAMT (il s'appelle M. Vögeli, et atteindra l'âge de 65 ans en 1992). Et si l'on considère la composition politique du personnel occupé: démocrate-chrétien du très haut (Kurt Furgler) au tout bas (les citoyens élisent PDC à 50-80% en Suisse centrale).

Et en Suisse romande? On attend, sans impatience bien sûr, de voir venir. Et ça vient: un secrétariat, dans le genre boîte aux lettres sans initiative, vient d'être ouvert à Lausanne, et confié à un socialiste — doublement minoritaire donc dans la machine CH 91. Et les cantons reçoivent ces jours la lettre qui leur présente leur bout de chemin suisse (x mm par habitant), et les invite à l'aménager. A part Genève, personne ne semble y avoir déjà réfléchi.

Ça ne sera donc pas une Expo. Mais tout comme, ou pire. Selon qui voudra bien s'en occuper.

ABONNEMENTS VERTS

Le vent du nord

L'agence Associated Press (reprise par la quasi-totalité des quotidiens francophones) a dressé le bilan des abonnements verts en Suisse. La liste des villes, toutes alémaniques, où les transports publics sont accessibles à des prix raisonnables, s'allonge de jour en jour (voir aussi DP 765: «Transports publics. Zurich va mettre le paquet»). Après Bâle, Saint-Gall, Olten, Aarau, Berne, Zurich, Lucerne, plusieurs localités vont incessamment introduire un abonnement à tarif réduit. Partout, la réduction des prix a provoqué une augmentation importante du nombre des usagers.

En Suisse romande, à l'exception de Bienne et de Fribourg où des projets sont à l'étude, c'est toujours le désert. Interrogés, les Transports lausannois constatent simplement que les Romands sont plus enclins que leurs compatriotes alémaniques à utiliser leurs véhicules privés — on ose espérer cependant que la Municipalité lausannoise, saisie du sujet depuis belle lurette par le socialiste J.-J. Schilt, va avoir à cœur de débloquer la situa-

tion. Quant aux Transports publics genevois, ils n'envisagent pas une réduction de tarif: les bus sont bondés, il n'est donc pas question d'attirer une clientèle supplémentaire...

D'un côté de la Sarine, la prise de conscience du problème du transport dans les villes et l'action — amélioration de l'offre — et de l'autre côté, des explications fumeuses pour justifier l'inaction. Deux philosophies.

	BÂLE	BERNE	ZURICH	SAINT-GALL	LUCERNE
Abonnement	<i>Abonnement pour la protection de l'environnement</i>	<i>Laisser-passer pour l'environnement</i>	<i>Carte arc-en-ciel</i>	<i>Abonnement pour la protection de l'environnement</i>	<i>Laisser-passer Bus vert (6 h. 30 à 18 h. et 17 à 19 h.)</i>
En circulation depuis:	1.3.84	1.11.84	1.1.85	1.9.84	18.3.85
PRIX					
Abonnement vert:	Fr. 35.—	Fr. 35.—	Fr. 45.—	Fr. 35.—	Fr. 30.—
Abonnement normal:	—	Fr. 66.—	Fr. 64.—	Fr. 46.—	Fr. 43.— à Fr. 67.—
Indemnités publiques:	Fr. 20.—	Fr. 15.—	—	Fr. 15.—	selon clef de répartition avec les communes
Objectifs:	37.000	+ 10%	60.000	Fréquentation + 10%	—
Déjà atteints:	53.000	+ 95% (= 8125)	72.000	+ 1,1%	—
Combinable avec:	(dès 1.4.84) PTT, CFF et ligne de Waldenburg	PTT, CFF et destinations Worb + Soleure	—	—	—
Transmissible:	oui (non dans les combinaisons)	non	oui	non	non

Synthèse chiffrée publiée par la «Schweizerische Handelszeitung» du 21.3.85. Plusieurs autres localités sont sur la liste d'un abonnement vert ou d'arrangements tarifaires. Ainsi Aarau qui, dès le 1^{er} janvier de cette année, pratique des réductions sur les transports publics (accord avec neuf communes concernées) avec des résultats d'ores et déjà réjouissants.

La fin des essais est prévue au 31 décembre 1985 à Aarau, Bâle, Saint-Gall et Zurich, au 31.10.1986 à Berne — pas de délai à Lucerne.

En sus, Berne pratique des réductions pour les enfants (contestées parce que trop faibles par rapport aux prix concédés aux adultes), de même que Lucerne.

MÉNAGE

Rembourrage au Palais

Pour les familiers du Palais fédéral, cette petite démonstration de la volonté inflexible d'économies du Conseil fédéral, suite à une «petite question» du conseiller UDC bernois Peter Sager (indomptable spécialiste de la menace rouge) qui s'inquiétait du peu d'effet produit par le «mobilier sans style» de la salle des pas perdus du Palais fédéral. Entre deux sessions parlementaires, il est bon de rappeler jusqu'à quelles extrémités dans la vigilance la haute conscience de leur mission peut pousser députés et autorités. Nous citons donc la réponse du Conseil fédéral:

«Le mobilier actuel date de la rénovation de la salle des pas perdus effectuée en 1962 avec le concours de spécialistes chevronnés de la conservation des monuments historiques et des arts appliqués. Dans cette opération délicate, le choix se porta,

parmi plusieurs propositions, sur l'ameublement actuellement en usage, lequel, conformément au goût artistique de l'époque, exprime la simplicité et la sobriété. Cette solution fut approuvée par le bureau du Conseil national.

» Un ameublement dans le style de la salle des pas perdus avec du mobilier d'époque poserait aujourd'hui des problèmes quant aux exigences des utilisateurs et coûterait plusieurs centaines de milliers de francs. Une solution moins onéreuse consistant à recourir à des «copies d'anciens» ne sérait pas à un édifice tel que le Palais du Parlement. Enfin, un ameublement représentatif du sens artistique de notre époque pourrait soulever, de la part de générations futures, des remarques pareilles à celles qui sont faites aujourd'hui. Aussi, dans la situation actuelle où le souci d'économie doit plus que jamais être démontré, le Conseil fédéral aimerait-il renoncer à un nouvel ameublement. En revanche, l'Office des constructions fédérales a prévu de refaire le rembourrage des meubles et de les recouvrir d'un nouveau tissu.»

EN BREF

On saura bientôt qui a gagné le premier prix de 1000 francs promis au meilleur collecteur de signatures pour l'initiative de l'Action nationale «pour la limitation de l'immigration». Les 1800 francs pour les trois prix annoncés ont été versés «par un donateur privé» qui reste anonyme.

* * *

Le bouquin de Marcel Burri sur les sondages de la Cedra vient de paraître en allemand sous le titre «Nagra, Bohren für die Endlagerlösung. — Zur Problematik der Beseitigung radioaktiver Abfälle in der Schweiz». Editeur: Rotpunktverlag.

* * *

Les Organisations progressistes de Suisse (POCH) cherchent à élargir leur base de sympathisants. D'une part elles éditent un annuaire, en allemand, tiré à 10 500 exemplaires, et d'autre part elles

créent une catégorie de membres sympathisants (Fördermitglied), pour ceux qui ne désirent pas être membres à part entière (cotisation annuelle: 30 francs).

* * *

A propos de la grève des mineurs anglais et des échos que nous lui avons donnée dans ces colonnes (DP 763 et 766), un petit mot de Paul A. Meylan qui demeure une des figures du syndicalisme (FTMH) en Suisse romande: «(...) Il me souvient d'un article paru dans un journal anglais. Harold Wilson, ancien premier ministre, en était l'auteur. Quand il était à la tête du gouvernement, un grave conflit social menaçait. Il y avait d'un côté la puissante fédération des transports (TGWU) et de l'autre des employeurs ayant la main sur une part importante du trafic maritime. Sentant le danger d'un conflit imminent, Wilson, premier ministre, convoquait chez lui, en privé, les responsables des

deux grandes organisations en présence; il leur dressait un tableau du désastre économique dont ils deviendraient rapidement responsables. Cet appel au bon sens et à la sagesse fut entendu, la situation reconsidérée et le différend réglé par négociation. A mettre en parallèle avec le conflit des mineurs qui ne trouve à sa conclusion que des perdants.»

* * *

C'est fait: la Clinique générale de Sion a été vendue au groupe américain AMI (American Medical International). Une bonne chose de faite pour l'expansion du commerce de la santé (DP 768, «La proie sédunoise»).

* * *

Naissance de «L'Équipe» qui mènera campagne contre l'entrée de la Suisse à l'ONU. Sous cette étiquette, des «Vigilants» genevois.

COURRIER

Des bougies pour qui?

La révolution par la bougie! Cela a quelque chose de dérisoire. Et pourtant le feu bouté ces dernières semaines dans divers endroits de Genève est chargé de sens. D'abord parce que les minables auteurs de ces actions ont tout fait pour faciliter les analogies. Leur nom, les Cellules autonomes n'est pas sans rappeler les Cellules communistes combattantes qui se sont attaquées récemment à plusieurs bâtiments de l'OTAN à Bruxelles. Et puis évidemment, les lettres et téléphones anonymes font tout de suite penser aux «grands» du terrorisme: Action directe, la Fraction armée rouge et autres Brigades rouges qui resurgissent en Occident peuvent avoir fait des émules en Suisse romande. Les schémas de pensée simplistes, les frustrations occasionnées par une société de consommation sans pitié et l'action violente ont toujours ébranlé les esprits faibles. Et dans ce chapitre, ce n'est pas

nouveau, les barrières idéologiques n'existent plus. Les deux extrêmes, qu'on qualifie de droite et de gauche par commodité de langage, ont tous les deux pris en main le renouveau de l'Occident... pour notre salut à tous!

Mais les paumés qui ont joué aux allumettes à Genève peuvent porter une autre responsabilité. Dans peu de temps l'Exécutif de ce canton sera renouvelé. Voilà qui ne manquera pas de favoriser l'élection d'un homme fort pour le Département de l'intérieur. Encore quelques bougies et nous trouverons à Genève des policiers à chaque coin de rue. Le prétexte a déjà été suffisant pour déloger des squatters. Merci d'avance aux Cellules autonomes. Mais peut-être est-ce finalement leur réelle intention?...

Y. M.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Producteurs et consommateurs

Dol éventuel: «(E)st animé d'un dol éventuel celui qui compte sérieusement que le résultat délictueux pourrait se produire et y consent pour le cas où il se produirait.»

Différence avec le dol: «(E)n cas de dol pur et simple, l'auteur considère le résultat voulu comme un événement certain, tandis que dans le cas du dol éventuel, il l'envisage seulement comme possible.» (Code pénal suisse.)

Ainsi donc, le «Baron» s'est vu condamné entre autres pour avoir roulé à 240 km/h sur l'autoroute Yverdon-Lausanne.

Fort bien.

Sans doute voit-on bien le danger que présente la loi: il ne s'agit en somme de rien de moins que de sonder les cœurs, de se prononcer sur les intentions.

Dans le cas particulier, toutefois, les choses paraissent claires et l'on ne peut que se féliciter que la loi ait été appliquée.

Toutefois encore:

Que penser des constructeurs qui construisent des voitures — non pas des voitures d'essais, de course; des *fuoriserie*, comme disent les Italiens, mais des voitures qu'on trouve sur le marché — pouvant rouler à 240 km/h, alors que partout en Europe, la vitesse est limitée à 130 km/h? Que penser de l'autorité qui permet la vente de tels engins? Que penserait-on d'une autorité qui punirait les consommateurs de LSD tout en autorisant la vente libre du produit? Selon moi, tous ces Messieurs/dames tombent sous le coup de la loi, et je souhaite fort les voir déférés devant nos tribunaux! Cela d'autant plus qu'on parle beaucoup de limiter la vitesse à 100 km/h. Je suis quant à moi partisan de la limitation pour autant qu'on interdise la vente en Suisse d'autos faites pour rouler à 150-180 km à l'heure. Sinon la limitation me paraît une plaisanterie de mauvais goût.

Qu'en pensez-vous?

* * *

Je vous parlais de René Regenass, président de cette société d'écrivains qui s'appelle le Groupe d'Olten (Max Frisch, Muschg, Bichsel, Steiner, Vogt, etc.).

Dans la lignée, typique de la Suisse allemande, qui va de Keller, de Gotthelf à Diggelmann, en passant par ce récit de Spitteler qui s'appelle *Die Mädchenfeinde* (*Les petits Misogynes* — traduction française récente d'Eugène Badoux): le réalisme; le réalisme du quotidien, qui n'exclut ni la poésie, ni l'engagement.

Die Kälte des Äquators (Schweizer Verlagshaus Zurich 1982). Une histoire très simple, celle d'un homme qui a perdu sa femme. Et puis, il a une fille, mais cette fille a quitté le foyer — ce qu'on appelle le *foyer*, par un de ces magnifiques clichés menteurs destinés à masquer ce qui doit être masqué — pour aller vivre avec son ami. Et puis il la rencontre parfois dans la rue, mais sans parvenir à renouer des liens irrémédiablement rompus. Et puis elle lui annonce qu'elle va partir pour l'Afrique, pour l'Equateur — et pour lui, ce pays chaud qu'il contemple sur la carte devient le symbole de sa solitude — celle du troisième âge? — *die Kälte*

des Äquators, le Froid de l'Equateur. Le tout poignant mais dit sans jamais élever la voix.

Vernissage (1984) se déroule à la fois à Bâle, dans ce milieu pour nous si prestigieux du Musée, des Musées de Bâle, et dans le Jura, du côté de Laufen ou des Franches-Montagnes. Et au fil des pages, le lecteur découvre *derrière le miroir*, derrière les magnifiques tableaux de Holbein ou de Munch, une réalité sociale où compte d'abord l'argent, et la situation sociale, et le respect des hiérarchies... Assez «défrisant», si on me passe l'expression, mais à traduire au plus vite!

J. C.

SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES

Le xénophobe

C'était un xénophobe très intelligent, en culottes courtes et slip jaune dépassant par derrière. Je le pris en amitié, c'était le seul de France et de Navarre et l'un des rares en Europe à pratiquer une xénophobie subtile et de bon aloi.

Pourquoi me détestes-tu? lui dis-je.

Parce qu'avec ton nom espagnol tu prends la place de nos écrivains français. Les bons écrivains sont déjà rares en ces temps de pénurie intellectuelle, qui lira ceux qui restent si les étrangers s'installent parmi nous, et non seulement réduisent au chômage des travailleurs, mais réduisent aussi au silence nos concocuteurs de vocables? Ceci n'est plus tenable! Si l'on te fait la gueule, si tu n'as pas l'audience que tu pourrais espérer, c'est parce que le public rétablit le juste équilibre et te laisse la place qui te revient de naissance, un simple strapontin.

Bravo, dit l'autre, mais voilà bien là un sujet délicat. Certes, la langue de Racine et Voltaire ne saurait s'accommoder d'un quelconque patronyme.

Certes, dis-je.

Alfonso Jimenez

IL Y A 75 ANS

Les tambours et les vers

En 1909, l'Imprimerie Fritz Ruedi, Maupas 7, à Lausanne, publie une deuxième édition d'une brochure intitulée «Les Chants du Peuple». Nous y trouvons ce texte de l'avocat Paul Panchaud, un des premiers députés socialistes au Grand Conseil vaudois (élu en 1893). La discussion sur la suppression de l'armée (DP 765) se poursuivait. Avis aux lanceurs d'initiatives!

PLUS DE TAMBOURS

*Paroles de Paul Panchaud
Air: Roulez tambours!*

Plus de tambours, puisque plus de frontières,
A tous le Rhin, puisque plus de combats.
Tambours, crevez vos peaux, loques guerrières,

Plus n'est besoin de jouer aux soldats.
C'est le cœur seul qui fait les braves.
Le monde libre aux premiers jours,
Eut des héros et point d'esclaves,
Et sans tambours. (bis)

II

Plus de drapeaux qu'on disait héroïques,
Plus de faux Tell et non plus de faux noms,
Liberté sainte et saintes Républiques,
Pour vous nos voix ont trouvé de grands sons.
Que rouge soit notre bannière,
Sous elle tous sont des héros.
Faisons encore mieux que nos pères:
Rouges drapeaux. (bis)

III

Nous te chantons et notre âme est ravie,
Humanité, c'est là qu'est le bonheur;
C'est toi qui, seule, à tous donne la vie,
Du pain pour tous, à chacun son honneur.
Alors, alors, rive inconnue,
Dont nous verrons les bords chéris,
Nous te dirons la bienvenue,
Heureux pays. (bis)

VERDURE

Rêve et réalité

En février 1983, les citoyens de la ville de Zurich, à la surprise générale, acceptent une initiative de l'Action nationale qui exige le transfert en zone verte de tous les terrains constructibles aux mains des collectivités publiques (commune, canton, Confédération).

La Municipalité se met au travail. Inventaire fait, on constate que 308 hectares de terrain sont touchés par l'initiative. La commune devrait verser 800 millions de dédommagement au canton et à la Confédération et perdrait un milliard de francs sur la valeur de ses propres terrains.

Le 11 mars 1985, le souverain zurichois refuse le plan de zone qui concrétise sa décision de 1983. L'écologie rêvée peut faire illusion quelque temps. L'écologie appliquée, elle, ne fait pas l'économie d'une analyse serrée de tous les aspects de la réalité qu'elle désire préserver ou changer.

TUYAU

Ce très cher gaz

En septante ans, de 1912 à 1982, on a fait 33 forages dans l'Entlebuch, dont 24 depuis 1960 par la société Swisspetrol. Au lieu de l'or noir cherché, on a finalement trouvé du gaz naturel, désormais exploité, mais au ralenti, pour que le gisement dure au moins cinq ans; les ventes de gaz devraient rapporter dans les trente millions par année.

Titres de la presse du 3 avril, annonçant l'événement:

24 Heures, sur cinq colonnes à la trois: «Le robinet s'ouvre aujourd'hui dans l'Entlebuch — Le premier gaz suisse.»

Tages-Anzeiger, sur quatre colonnes à la sept: «Pour la première fois, du gaz naturel extrait du sol suisse — Swisspetrol a engouffré 250 millions de francs pour en ressortir une trentaine» (trad. DP). Toute la différence entre l'anecdote et l'information.

CAPITAL

L'arroseeuse arrosée

Comme l'a voulu l'inventeur du «capital à but social» Gottlieb Duttweiler, la Migros se pose volontiers comme la grande défenderesse de la libre-concurrence et l'ennemie n° 1 des ententes en tous genres. Or la voilà accusée de se livrer aux plus basses pratiques cartellaires, par filiales interposées mais quand même. En rachetant récemment la société d'armement Neptun SA, la Migros s'est acquis une part supplémentaire, voisine de 50% désormais, du transport des céréales par le Rhin. Du coup, la Migros se retrouve leader du cartel qui fixe les conditions et les prix sur un marché très spécial, dont les mœurs peu libérales avaient attiré l'attention de la Commission fédérale des cartels en 1977. A cette époque, M. Biel, directeur de la Migros et conseiller national de l'Alliance des Indépendants, faisait déjà partie de cette commission. Puisqu'il n'a pas vu venir, la Migros n'a plus qu'à prendre un bon avocat.

PROGRÈS

Où il y a le gène...

Première dans un institut de recherche de Ciba-Geigy. Un gène étranger a pu être implanté directement dans un végétal. Ainsi, des propriétés pourront être ajoutées de l'extérieur et transmises à une nouvelle génération de plantes.

Selon les chercheurs bâlois, la découverte pourrait déboucher sur un traitement efficace des arbres et améliorer la santé de la forêt helvétique. Soigner les effets avant les causes.

Reste à découvrir le gène qui armera les poumons de la nouvelle génération humaine contre la toxicité de l'air; et catalyseurs, limitations de vitesse et politique des transports différente pourront être rangés au musée des inutilités. On n'arrête pas le progrès.